

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un le treize du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Yves BARREAU, Maire.

Etaient présents : M. BARREAU Yves – M. MORAND Joël – Mme PARISE Chantal – M. GENGEMBRE Loïc - Mme CAUSSEQUE Virginie – M. PION Jean-Claude – Mme SCHLAUDER Raymonde – M. VIGNAUD Bruno – Mme TAILLET Michèle – M. NARBATE Damien – Mme ECRIVAIN-AUBIN Pauline – M. JAGOU Mickael - Mme ARNAUD Angélique - M. CARON Johnny.

Absents excusés : Mme BOUCHEREAU-BOISSON Séverine.

Procurations : Mme BOUCHEREAU-BOISSON Séverine à M. CARON Johnny.

Date de convocation : 6 septembre 2021

Secrétaire de séance : Mme PARISE Chantal

I) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Madame PARISE Chantal, secrétaire de séance. Accord unanime.

II) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2021 :

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

III) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ATLANTIQUE : DCO/13/09/2021/01

En raison de l'intervention des lois n° 2018-957 du 07 novembre 2018 et n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, les services de la préfecture ont sollicité des services communautaires une mise à jour de la rédaction des statuts pour prendre en considération les nouvelles rédactions des compétences, issues des nouveaux dispositifs législatifs.

Le toilettage des statuts communautaires porte sur la suppression de la notion de compétences optionnelles et l'insertion de la nouvelle rédaction législative, relative à la définition des équipements d'intérêt communautaire, qui englobe désormais les équipements culturels, sportifs, de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

Il appartient ensuite au Conseil Communautaire de définir l'intérêt communautaire en le limitant à la seule création des équipements sportifs, à l'instar de la délibération votée le 8 mars 2018.

Par délibération en date du 29 juillet 2021, le conseil communautaire a approuvé ces modifications statutaires.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'une part, d'approuver le nouveau projet de statuts ci-annexés.
- D'autre part, d'autoriser le Maire à en informer le Président de la Communauté de Communes Médoc Atlantique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le nouveau projet de statuts ci-annexés,

Autorise Monsieur le Maire à en informer le Président de la Communauté de Communes Médoc Atlantique.

IV) PROLONGATION D'UN POSTE DE RÉCEPTIONNISTE AU CAMPING DU PIN-SEC : DCA/13/09/2021/02

Le Maire explique au conseil municipal que :

Afin de boucler la saison 2021 et de préparer la saison 2022 (modification des emplacements côté familles, des conditions de ventes, les conventions des groupes pour 2022, les travaux etc...), il est demandé au conseil municipal son accord, pour la prolongation d'un poste de réceptionniste jusqu'au 30 novembre 2021.

ACCUEIL :

1°) Fonction : Réceptionniste

Dates : 1^{er} octobre au 30 novembre 2021

Durée hebdomadaire : 35 heures

Traitement : Coefficient 110 (brut : 1598.13 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** la prolongation d'un poste de réceptionniste dans les conditions suivantes :

ACCUEIL :

1°) Fonction : Réceptionniste

Dates : 1^{er} octobre au 30 novembre 2021

Durée hebdomadaire : 35 heures

Traitement : Coefficient 110 (brut : 1598.13 €)

- **AUTORISE** M. le Maire à prolonger le contrat de l'agent en place.

V) DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET CAMPING : DCA/13/09/2021/03

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative de crédit n°1 suivante afin de régler les dernières factures d'investissement de 2021 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
61521 entretien bâtiments	14 500.00 €			
2135 installation générale-agenc-aménagement		14 500.00 €		
021 virement de la section de fonctionnement		14 500.00 €		
023 virement à la section d'investissement		14 500.00 €		
Total				

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré **Adopte** à l'unanimité les décisions modificatives au budget présentées par M. le Maire

VI) DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Pas de décision.

VII) TOUR DE TABLE :

Johny CARON : Y-a-t'il eu des cas de COVID au camping ?

Yves BARREAU : les groupes ont été testés au départ, en milieu et fin de séjour. Trois cas se sont révélés positifs aux autotests. La Préfecture et l'ARS ont été prévenues. Les jeunes de nationalité Allemande ont été isolés, ont fait l'objet d'un test PCR et un bloc sanitaire leur a été dédié. Les familles sont venues récupérer les trois jeunes qui ont regagné leur pays. Il n'y a eu aucune autre suspicion de cas et le camping n'a pas été impacté.

Johny CARON : quel a été le taux de fréquentation de l'aire de camping-car ?

Yves BARREAU : Cette aire n'a été ouverte que fin juillet et dès sa mise en service elle a été largement sollicitée. Son taux d'occupation n'a pas été régulier mais certaines journées le taux d'occupation était de 100 à 140 %. Quelques améliorations doivent être apportées pour la saison prochaine (bac de vidange, délimitation des emplacements...)

Le bilan est positif mais cela n'empêche toutefois pas du camping sauvage sur les parkings.

Johny CARON : comment s'est passée la rentrée scolaire ?

Virginie CAUSSEQUE : Tout s'est bien passé. Les règles sanitaires sont respectées. Il y a toujours 3 classes. Une nouvelle garderie dans l'ancienne salle des associations satisfait les enfants, les parents, l'ATSEM et les enseignantes.

Les enfants ont ainsi accès à une petite cour, une table extérieure pour prendre leur goûter. Le grillage a été posé en régie (aide de Damien Narbaté).

Les enseignantes ont ainsi une pièce pour se réunir, recevoir les familles, le psychologue sans être dérangées.

Johny CARON : Le personnel enseignant est-il vacciné ? Ne serait-ce pas un devoir de la part de la municipalité de s'en assurer ?

Yves BARREAU : le personnel communal affecté à l'école est vacciné. Par contre nous n'avons aucune emprise sur le corps enseignant, c'est du ressort de l'académie.

Virginie CAUSSEQUE : A ce jour, les enseignants n'ont aucune obligation de se faire vacciner.

Raymonde SCHAULDER : une réunion est prévue à la bibliothèque jeudi soir avec les bénévoles afin de faire le planning notamment au niveau de l'école.

Loïc GENGEMBRE : Il y a eu du camping sauvage. L'amende aux allemands ne suit pas. Il faut renforcer la signalétique.

Yves BARREAU : cette année le camping sauvage a été réduit. Des affichettes ont été déposées sur le pare-brise et les intéressés sont partis. Le Pin-Sec accueille en période estivale environ 1500 personnes étrangères (camping et plage). Une demande va être faite auprès de la gendarmerie afin de pouvoir bénéficier comme d'autres communes d'un policier Allemand ou Néerlandais.

Loïc GENGEMBRE : au camping il y a eu des périodes de grosses fréquentations. Nous avons même refusé du monde que nous avons orienté vers les campings privés. Peu de départ ont été liés au mauvais temps.

Le feu d'artifice a été très apprécié.

Les commerçants ont fait une bonne saison.

Bruno VIGNAUD : les commerçants devraient être ouverts du début à la fin du camping. Les baux devraient être revus et prévoir des amplitudes d'ouverture plus larges.

Damien NARBATE : estime que leurs loyers sont peu chers.

Yves BARREAU : pour exemple « le Pin sec et à l'eau » n'ouvre qu'à midi. Mme PHILLIPS s'est engagée pour l'année prochaine à une ouverture dès le matin

Stéphane MACIEL est toujours ouvert et ce tant qu'il fait beau.

Chantal PARISE : Les épreuves vélos de la Frenchman des 1, 2 et 3 octobre occasionneront des difficultés de circulation. Des bénévoles associatifs sont sollicités pour assurer la sécurité.

Il est fait appel à bénévoles pour l'opération « Octobre rose » pour la décoration de la mairie et le devant de la salle des fêtes avec pour support des « parapluies roses ».

Joël MORAND : Une commission d'appel d'offre se réunie demain pour les travaux rue de la Bâche (pont).

Demain les travaux de réfection des 3 allées principales du cimetière vont débuter. Elles seront recouvertes d'un enrobé avec bordures. Quelques heures par SOS Emploi pour remettre le cimetière en état seront sollicitées. Des photos ont été prises avant travaux.

Bruno VIGNAUD : la vente d'un lot de bois par l'ONF s'est faite à un prix plus élevé le 7 septembre. Un autre lot a été cédé à un coût inférieur.

Un plan de gestion forêt courant jusqu'en 2035 sera voté au prochain conseil municipal.

Yves BARREAU apporte des informations complémentaires :

- La ligne d'alimentation électrique du Pin Sec vient d'être changée et devrait permettre un fonctionnement normal la saison prochaine.
- Une antenne Orange va être installée courant du mois au Pin Sec pour une meilleure couverture téléphonique.
- De nouveaux travaux ont été effectués au pôle de santé afin de répondre à la demande du nouveau Kiné (deux cloisons abattues, un point d'eau déplacé...)
- La cantine a été de nouveau visitée. Des devis de renforcement des portes ont été demandés, de même que pour un système d'alarme.
- En raison de l'incertitude du déroulement de la saison estivale, le Budget primitif du camping avait été inscrit à hauteur de 450 000 € de recettes. La saison s'est bien déroulée et les recettes sont de l'ordre d'environ 700 000 €. Le groupe Allemand VOYAGE ne sera pas reconduit en raison de son mauvais fonctionnement. L'espace libéré sera proposé aux autres groupes pour un chiffre d'affaire égal.
- De nouveaux travaux au camping doivent être engagés dès maintenant afin d'être prêt pour la nouvelle saison. (Pose d'un compteur d'eau pour séparer groupes et familles, réfection de l'alimentation électrique pour les commerces, stabilisation des sols emplacements, clôture.....). En raison de la Loi Littoral, des vérifications doivent être effectuées avec les services de l'État pour la création et rénovation de blocs sanitaires.
- Une audition des candidats à la prochaine DSP eau a eu lieu ce matin devant la commission de concession. Les deux candidats ont été invités à apporter avant le 20 septembre certaines précisions. Suivront des négociations et une décision finale pour retenir le prochain délégataire.
- Les travaux sur la RD3 ont commencé. Les poses de linéaires se termineront fin octobre. De brèves coupures d'eau surviendront afin de brancher les abonnés.
- Une procédure d'expertise judiciaire a été demandée au sujet de la toiture de la salle des fêtes.

La séance est levée à 19 heures 30.

Les Conseillers,

Le Maire,